MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

| | | |

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant de l'acheteur (RA)
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Bretagne, nommé au 1er novembre 2021, par arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021, et ayant reçu délégation de signature par arrêté préfectoral n°2024/DREAL/DSF-Marchés, en date du 30 octobre 2024

Ordonnateur
Monsieur le Préfet de la région Bretagne

Comptable public assignataire
Monsieur le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

❑ **Je soussigné,**

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

❑ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 2

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

4

Cotraitant 3

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant __

Nom et prénom :

❑ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

Domicilié à :

Tel. : Fax :

Courriel :

❑ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tel. : Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription ❑ au répertoire des métiers **ou** ❑ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) **N°** DREAL_BZH_RN164_GLD_CE du 15 avril 2025 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

❑ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

❑ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis de marché et dans le RC et précisé en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale et correspond au mois m_0 défini à l'article 3-3.2 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations ne sont pas réparties en lots.

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

- Montant hors TVA **:**
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- TVA au taux de ____ %, soit
- Montant TVA incluse (1) :

Arrêté en lettres à

~SL

❑ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

❑ **Prestataire unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

❑ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

❑ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA	Montant TVA incluse
1		
2		
3		
4		
5		
Total		

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

3-1. Délai d'exécution

L'exécution du marché démarre à l'ordre de service de démarrage des prestations du marché. La durée prévisionnelle est estimée à environ 4 ans, et correspond à la durée prévisionnelle des travaux de la section ouest. Il ne s'agit pas d'un délai contractuel.

Il n'est pas prévu de période de préparation.

3-2. Parties techniques

Les prestations sont décomposées en 6 parties techniques correspondant aux 6 marchés de travaux prévus et sur lesquels le prestataire du présent marché est missionné pour apporter une coordination environnementale.

Le démarrage de l'exécution des prestations pour chaque partie technique part de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de celle-ci.

Les parties techniques et les durées d'exécution associées sont fixées à :

Parties techniques	Délais	Départs délais
Marché défrichement déboisement Ouest	24 mois en tout (6 semaines TF + 5 mois TO)	01/01/26
Marché OAC n°1 Ouest	20 mois	01/06/26
Marché TACE Ouest	36 mois	01/08/27
Marché OAC n°2 Ouest	14 mois	01/03/27
Marché Aménagements paysagers Ouest	10 mois	01/06/28
Marché aménagements écologiques Ouest	15 mois	01/06/28

Ces dates de démarrage et durées de marchés de travaux sont donnés à titre indicatif.
Il ne s'agit pas de délais distincts pour l'exécution des prestations du marché, car il est attendu du titulaire qu'il continue ses prestations jusqu'à la fin de chaque marché de travaux, même en cas de prolongation de délai.

3-3. Délai(s) distinct(s)

Les délais distincts et les délais associés sont fixés à :

Délais distincts	Délais
N°1 : Note de synthèse et PAQ lors de la phase d'appropriation de la mission	1 mois
N°2 : Compte-rendu de réunion	7 jours
N°3 : Note de synthèse sur les documents généraux d'un marché	7 jours
N°4 : Avis sur les documents spécifiques d'un marché	15 jours
N°5a : Calage visite suite à une demande spécifique	7 jours
N°5b : Compte-rendu de visite	7 jours
N°6a : Calage expertise	2 jours
N°6b : Compte-rendu d'expertise	1 jour
N°7 : Dossier de synthèse d'un marché	1 mois

Délai distinct n° 1 :

Dès la date de notification du marché, le titulaire dispose d'un délai de 1 mois pour lire et s'approprier tous les documents (textes réglementaires, dossiers, rapports, arrêtés, etc.) cités à l'article 1-5 du CCTP, ainsi que la prise de connaissance du planning prévisionnel des travaux, puis pour rédiger une note de synthèse et le PAQ.

Délai distinct n° 2 :

Pour chaque réunion, le titulaire dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de la réunion pour rédiger et transmettre le compte-rendu de réunion.

Délai distinct n° 3 :

Pour chaque marché, le titulaire dispose d'un délai de 7 jours à compter de la transmission par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage du CCTP et du SOPRE de l'entreprise pour rédiger une note de synthèse.

Délai distinct n° 4 :

Pour chaque marché et chaque document devant faire l'objet d'un avis (listés à l'article 2-2.3 du

CCTP), le titulaire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la transmission par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage dudit document pour formuler son avis. Ce délai peut être raccourci sur demande du maître d'œuvre pour certains documents en cas d'urgence. Dans ce cas, un ordre de service est alors émis avec un délai d'exécution spécifique.

Délai distinct n° 5 :

En cas de visite de terrain prescrite expressément par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre selon les modalités prévues à l'article 2-2.4 du CCTP, le titulaire dispose d'un délai de 7 jours (n°5a) pour exécuter la visite, en informant le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de la date de la visite, puis il dispose d'un délai de 7 jours (n°5b) à compter de la visite pour en livrer le compte-rendu au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.

Délai distinct n° 6 :

En cas de visite de terrain dans le cadre d'une expertise prescrite expressément par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre selon les modalités prévues à l'article 2-2.4 du CCTP, cette visite aura lieu au plus tard 2 jours (n°6a) après le constat de l'anomalie ou du dysfonctionnement ou de la demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage. Le titulaire dispose alors d'un délai de 1 jour (n°6b) à compter de la fin de la visite pour en livrer le compte-rendu au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.

Délai distinct n° 7 :

Pour chaque marché, le titulaire dispose d'un délai de 1 mois à compter de la fin des travaux pour transmettre un dossier de synthèse.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

❑ **Prestataire unique**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

| | | |

❑ Groupement solidaire

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 5	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	

sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 4	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Cotraitant 5	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

❑ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
2	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
3	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
4	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir
5	❑ refusent de la percevoir	❑ ne refusent pas de la percevoir

~SL

Fait en un seul original
à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré Avis : à : le :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le Représentant de l'acheteur à : le :

Date d'effet du marché
Reçu notification du marché le : Le **prestataire** / **mandataire du groupement** : Reçu le l'accusé de réception de la notification du marché du **prestataire** / **mandataire du groupement** destinataire. Pour le Représentant de l'acheteur, à : le :

❑ ANNEXE N°_1__ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Répartition de la rémunération correspondante

1. Détail des prestations :

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° 2 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 3 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 4 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° 5 TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
Total autres cotraitants (II)			
Total du marché (I) + (II)			